



## ARRETE DE NUMEROTAGE

**14 boulevard de la République**

**N°AR01\_2022\_0328**

Le Maire ;

Vu l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°AR01\_2020\_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 9 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7<sup>ème</sup> maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AC n°482, sur laquelle est implantée la mairie, jouit actuellement du numéro 1456 de l'avenue Roger Salengro ;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un nouveau numéro de voirie permettant de différencier l'entrée parking située boulevard de la République, dédiée aux véhicules, de l'entrée principale située avenue Roger Salengro, dédiée aux piétons ;

Considérant que le numéro 14 du boulevard de la République est disponible ;

### ARRETE

**Article 1 :** Le numéro **14** du boulevard de la République est attribué à la parcelle cadastrée section AC n°482 et correspond à l'entrée parking de la mairie.

**Article 2 :** Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

**Article 3 :** Madame la Directrice territoriale est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Chaville le 6 septembre 2022

Signé et introduit en mairie par  
Jacques BISSON  
Date de signature : 08/09/2022  
Qualité : (G) 7<sup>ème</sup> Maire Adjoint (Mr  
Jacques BISSON)

Jacques BISSON

Maire-adjoint délégué à l'espace et  
réseaux publics

Publication le : 9 septembre 2022